

CONSEIL INTERCOMMUNAL

COMMUNICATION No 04/2023
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA

**Réponse à l'interpellation de Monsieur Piero NEGRO (La
Tour-de-Peilz), déposée lors de la séance du 21
septembre 2023.**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Préambule

Lors de la séance du Conseil intercommunal du 21 septembre 2023, M. Piero Negro, Conseiller intercommunal (La Tour-de-Peilz), a déposé une interpellation en lien avec la sécurité des sapeurs-pompiers. Cette interpellation contient en particulier une série de questions en lien avec cette thématique.

Sur cette base, il sera répondu à chacune des questions précitées.

Réponses aux questions de l'interpellateur

1) Comment l'ASR garantit la sécurité des sapeurs-pompiers de manière générale ?

Le monde évolue mais la mission de sauver les personnes et les animaux lors d'incendies, d'accidents et d'événements naturels, de protéger l'environnement et les biens matériels reste inchangée. Les sapeurs-pompiers sont dès lors indispensables.

Dans ce contexte, la sécurité des sapeurs-pompiers est primordiale mais elle ne peut être garantie à 100% en raison des risques multiples auxquels ils s'exposent (poisons respiratoires, circulation, électricité, animaux, effondrement, etc.). Dès lors, les missions permanentes du sapeur-pompier demeurent les suivantes :

- Sécuriser : assurer sa propre sécurité puis celle des personnes et des animaux à sauver ;
- Sauver : les personnes et les animaux en les sortant des zones de danger ;
- Tenir : éviter l'escalade, stabiliser la situation et circonscrire l'événement ;
- Protéger : préserver des dommages les parties intactes et prévenir les dégâts subséquents ;
- Maîtriser : venir à bout de l'événement avec les moyens disponibles.

2) Un concept de sécurité existe-t-il pour les sapeurs-pompiers professionnels et de milice ?

3) Est-il basé sur les recommandations de la CFST ?

Pour limiter les risques, plusieurs outils sont à disposition des sapeurs-pompiers ; leur formation représentant toutefois l'élément clé.

L'objectif de la formation initiale et de la formation continue est que les sapeurs-pompiers disposent des capacités requises conformément à leur fonction. La formation spécifique aux engagements se déroule dans des conditions aussi réalistes que possibles, de même que sur des objets concrets du secteur d'intervention.

L'élaboration d'un concept uniforme de formation et des documents didactiques qui en découlent (comme des règlements ou des manuels) est de la compétence de la Coordination

suisse des sapeurs-pompiers (CSSP). Les règlements et les manuels publiés par cette instance sont à disposition sous www.feukos.ch. Les certificats délivrés lors de cours de formations initiales et continues sont reconnus par tous les cantons. Les instances cantonales sont responsables de la mise en œuvre des concepts de formation et de perfectionnement édictés ou adoptés par la CSSP.

La sécurité personnelle des sapeurs-pompiers est une composante primordiale de toute formation initiale et continue. Le sapeur-pompier doit être en mesure de constater les dangers à l'engagement, de faire l'appréciation des risques et d'agir en conséquence.

La formation initiale est exigeante, en particulier pour pouvoir accomplir correctement les missions (notamment l'aptitude au port d'appareils de protection respiratoire, ainsi que la conduite et l'engagement des véhicules). Cette formation fait l'objet d'évaluations et d'un suivi permanent.

La formation des cadres constitue également un enjeu majeur. La qualité du management au quotidien est fondée sur l'égalité, les rencontres, l'exemplarité et la convivialité. Il s'agit d'un management participatif, qui se nourrit des compétences techniques et sociales de chacun, indépendamment de son grade. Il valorise et reconnaît la motivation et les connaissances de tous.

La formation du sapeur-pompier se réfère à une filière de formation qui dicte les étapes obligatoires à l'obtention d'un nouveau grade ou d'une nouvelle compétence. Les communes ou entités intercommunales délèguent au Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) la responsabilité de l'organisation d'exercices selon les thèmes fixés annuellement par l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA). Le programme des exercices annuels fait l'objet d'une validation auprès du Comité de direction.

Les équipements de protection individuelle, ainsi que le matériel et les véhicules, contribuent également à la sécurité de nos intervenants. Le SDIS Riviera - à l'instar de l'ensemble des SDIS du canton - bénéficie d'équipements de protection individuelle contemporains et adaptés à leurs missions. Ils répondent aux exigences particulières en matière de haute visibilité, de protection contre la pluie et de risques d'exposition à la chaleur et au feu.

La tenue de lutte contre le feu est dotée d'une ceinture de maintien et de sauvetage au niveau du torse et d'une poignée de secours au niveau de la nuque. Elle est renforcée au niveau des épaules et des coudes. Ces éléments assurent ainsi la protection du personnel d'intervention fréquemment amené à progresser au plus près du sol, dans des espaces exigus, en hauteur ou dans le cas d'une évacuation.

Une seconde tenue, dite technique, offre une grande résistance à l'eau afin d'assurer le confort du personnel d'intervention en toutes circonstances. Elle est également dotée de renforts ainsi que d'un capuchon permettant de recouvrir le casque afin d'améliorer les conditions d'intervention dans des conditions climatiques difficiles. La notion de visibilité étant également essentielle pour cet équipement, celui-ci répond aux normes de haute visibilité grâce à des matériaux rétro réfléchissants et photoluminescents.

Des tenues spécifiques sont également à disposition de nos sapeurs-pompiers pour l'accomplissement de tâches particulières. Il s'agit de tenues pour l'usage du bateau, les travaux de tronçonnage, les travaux en hauteur et en profondeur, la récupération de nid

d'insectes, ou encore celles employées dans la lutte contre les événements biologiques ou chimiques.

A noter que la sécurité « psychologique » fait également l'objet d'une attention particulière. Le groupe de débriefing psychologique du Service de protection et sauvetage de la Ville de Lausanne offre un soutien psychologique aux intervenants professionnels et volontaires ayant vécu une (des) intervention(s) difficile(s) et/ou traumatisante(s).

Il est conduit par une psychologue diplômée et spécialisée en psychologie d'urgence et composé de sapeurs-pompiers professionnels et d'ambulanciers diplômés, formés spécialement à ce type de soutien.

4) *Pouvez-vous détailler les mesures en place ?*

Comme relevé précédemment, il s'agit de ne pas mettre en péril sa propre intégrité physique mais de respecter et appliquer les nombreuses prescriptions de sécurité indépendamment de la fonction et du grade. De plus, la sécurité personnelle passe au travers de plusieurs éléments qui font l'objet de formations et de rappels réguliers ; ces éléments sont notamment :

- Le respect des prescriptions d'utilisation, d'entretien et de contrôle des appareils selon les données des fabricants ;
- La sécurisation du lieu de l'intervention et de la place de travail ;
- Le respect de la loi sur la circulation routière ;
- La prise en compte des conditions physiques et psychologiques des intervenants ;
- L'utilisation des moyens de sécurité adaptés lors de travaux en hauteur et en profondeur ;
- La mise à disposition de matériel antidéflagrant lors d'engagements avec risque d'explosion ;
- La garantie que les intervenants disposent d'une formation et d'un équipement adapté lors de travaux sur l'eau et ses abords ;
- Etc.

Précisons encore que les modes opératoires contribuent à la sécurisation des forces d'intervention. A titre d'exemple, nous pouvons citer :

- La mise en place rapide, dans le cadre d'un incendie, d'une ventilation pour permettre l'évacuation de la fumée, de la chaleur et des gaz de combustion. Cette pratique améliore ainsi grandement les conditions de travail des forces d'intervention ;
- L'emploi de moyens modernes et efficaces de communication couplés à des règles strictes d'utilisation favorisent la surveillance des sapeurs-pompiers en intervention ;
- L'application de mesures de protection personnelle contre les infections de façon spontanée et permanente ;
- L'engagement systématique d'appareils respiratoires en présence d'une modification de l'atmosphère ambiante telle qu'un manque d'oxygène, d'émanations de gaz ou de particules dangereuses y compris sur des feux en extérieur ;
- L'utilisation de support informatique dans l'appréhension des systèmes de sécurité lors d'accident de la circulation au regard de la multiplicité des modes de propulsion des véhicules ;

- La collaboration avec de nombreux partenaires dans la prise en charge de situations parfois complexes et dans des environnements particuliers (installation ferroviaire, ascenseur, surface inondée, installation solaire et photovoltaïque, pollution, etc.) ;
 - Etc.
- 5) *De plus, il semblerait qu'un véhicule a été lourdement endommagé lors de l'intervention à la Tour-de-Peilz du 20 juillet de cette année, pouvez-vous nous confirmer cette information ?*
- 6) *Comment et pourquoi l'échelle a-t-elle pris feu ?*
- 7) *Quels auraient pu être les conséquences ? Cela aurait-il pu être évité ?*
- 8) *Qu'est ce qui a été mis en œuvre pour que cet accident ne se reproduise plus ?*
- 9) *Une analyse de cet accident a-t-elle été effectuée ? Par qui ? Comment ? Quelles sont les conclusions ?*

Il est vrai que certains événements peuvent se produire au regard de l'environnement, de la technicité du matériel à disposition ou encore d'erreurs humaines liées à la dynamique de l'activité de sapeur-pompier. L'intervention du 20 juillet 2023 mentionnée par l'interpellateur résulte sans hésitation du premier élément, à savoir l'environnement.

Mobilisés pour un feu de toiture à la rue du Léman 11, à la Tour-de-Peilz, plusieurs véhicules ont été nécessaires pour lutter contre cet incendie. En particulier, deux moyens aériens ont été engagés : un bras télescopique, mis à disposition par nos collègues lausannois, ainsi que l'échelle-automobile provenant de la caserne de Vevey. Cette dernière a été confrontée à la température en toiture, alors que les sapeurs-pompiers s'afféraient à l'ouverture du toit pour libérer la chaleur et procéder aux travaux utiles à l'extinction.

Plus précisément, il a été constaté que des autocollants situés sous la plateforme de sauvetage avaient brûlé. Cela étant, les fonctionnalités de l'engin concerné n'ont à aucun moment été diminuées et il a pu demeurer opérationnel sans restriction particulière. Ce constat se fonde notamment sur les vérifications auxquelles ont procédé le propriétaire de l'échelle-automobile, à savoir l'ECA, ainsi que son fournisseur. Dans une optique d'amélioration, ce dernier procède actuellement à une analyse qui vise à déterminer si les autocollants en question pourraient bénéficier d'un traitement différent que celui appliqué jusqu'à ce jour, afin de renforcer leur résistance à la température.



Plateforme de sauvetage

A noter que la plateforme bénéficie de buses qui vaporisent de l'eau afin de minimiser l'effet de la chaleur. Ce dispositif n'était malheureusement pas en fonction lors de cette intervention,

ceci fait également partie des mesures d'amélioration prises en compte. Les deux sapeurs-pompiers qui se trouvaient dans la plateforme, ainsi que le chef d'engin, ne se sont pas rendus compte immédiatement de la situation. Un autre sapeur a néanmoins pu refroidir très rapidement la plateforme depuis le sol, au moyen d'une lance. Cet événement n'a donc pas eu de conséquence particulière - hormis l'annonce du cas au fournisseur - et la sécurité des intervenants n'a aucunement été compromise.

10) En matière de prévention, quelles sont les mesures mises en place et quelles formations sont assurées pour protéger la santé des sapeurs-pompiers. Je pense notamment aux divers polluants et produits toxiques auxquels ils sont exposés lors d'intervention et dans les casernes ?

Lors des interventions, le sapeur-pompier s'expose à de nombreux risques et porte un équipement adéquat pour en limiter l'impact sur sa santé. Les évolutions technologiques contribuent également à la préserver. Il s'agit par exemple de la mise à disposition de lances perforantes de type Cobra qui permettent de percer tout type de matériel afin de pouvoir refroidir un volume depuis l'extérieur. Il s'agit concrètement de pouvoir lutter contre un incendie depuis une position sécuritaire sans exposer les intervenants aux phénomènes thermiques et autres risques particuliers. Le SDIS Riviera a la chance de bénéficier de trois véhicules équipés de ce matériel.

A la fin de l'intervention, lors du déblai, ainsi que lors du rétablissement personnel et matériel, certains risques perdurent néanmoins en termes de contamination des voies respiratoires ou par contact avec la peau.

Afin de limiter la contamination, des caisses de rétablissement sont mises à la disposition des intervenants. Le sapeur-pompier responsable du rétablissement veille à se protéger de la contamination par la peau, les yeux et les voies respiratoires en portant un équipement de protection avant de manipuler le matériel contaminé et souillé.

Sur le site de l'intervention, le sapeur-pompier, dont la tenue est contaminée, la brosse ou la ventile tout en conservant l'appareil de protection respiratoire (APR). Il nettoie ses bottes et son casque de manière adéquate.

Il retire ensuite sa tenue souillée et enfle une tenue propre (de type « pyjama » ou d'intervention), se nettoie le visage et les mains à l'aide de lingettes humides puis enfle des gants de protection. Son équipement est ensuite déposé dans un sac fermé qui est acheminé vers une laverie spécialisée. Des tenues de remplacement sont à disposition dans les casernes afin de pouvoir garantir la prochaine intervention.

Sur le site de l'intervention, le matériel est nettoyé de manière sommaire (eau, savon). Les APR et le matériel sont également mis dans des sacs. Le matériel est ainsi transporté jusqu'à la zone "sale" de la caserne pour leur nettoyage minutieux sous protection personnelle (gants de protection, lunettes et masque anti-poussière).

11) Des mesures sont-elles envisagées pour séparer, dans les casernes, les vestiaires des véhicules d'intervention ?

Il est clair que pour pouvoir appliquer une séparation spatiale entre une zone blanche (vêtements propres) et une zone noire (vêtements contaminés) et ainsi limiter au maximum la problématique de contamination, les vestiaires doivent idéalement se trouver en-dehors de la

Communication No 04/2023 – Réponse à l'interpellation de Monsieur Piero NEGRO (La Tour-de-Peilz), déposée lors de la séance du 21 septembre 2023.

zone des véhicules. La caserne de Blonay – Saint-Légier a d'ailleurs été récemment aménagée dans ce sens. Toutefois, la vétusté de nos locaux ne permet malheureusement pas toujours cette organisation spatiale, à l'image de notre caserne veveysane. La future Maison de la sécurité publique permettra de répondre correctement à cette problématique.

Conclusion

Il est enfin précisé que nous tenons à disposition de l'ensemble des conseillers intercommunaux le programme de nos exercices annuels. Nous vous invitons à découvrir les activités du SDIS en fonction de vos disponibilités.

Fondé sur ce qui précède et sensible à la sécurité de nos forces d'intervention, le Comité de direction espère avoir apporté les précisions utiles afin de répondre aux questions de l'interpellateur. Il se tient volontiers à sa disposition pour de plus amples renseignements.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

Ainsi adoptée le

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire



Bernard Degex



Frédéric Pilloud

Interpellation déposée au Conseil intercommunal de l'ASR du 21 septembre 2023

Un faisceau d'informations interpellant quant à la sécurité des sapeurs-pompiers qui risquent leur vie pour les habitantes et les habitants de la Riviera doit attirer notre attention et nous inquiéter.

Ainsi, j'aurais souhaité quelques éléments de réponses aux questions suivantes :

- Comment l'ASR garantit leur sécurité de manière générale ?
- Un concept de sécurité existe-t-il pour les sapeurs-pompiers professionnels et de milice ?
- Est-il basé sur les recommandations de la CFST ?
- Pouvez-vous nous détailler les mesures en place ?

- De plus, il semblerait qu'un véhicule a été lourdement endommagé lors de l'intervention à La Tour-de-Peilz du 20 juillet de cette année, pouvez-vous nous confirmer cette information ?
- Comment et pourquoi l'échelle a-t-elle pris feu ?
- Quels auraient pu être les conséquences ? Cela aurait-il pu être évité ?
- Qu'est-ce qui a été mis en œuvre pour que cet accident ne se reproduise plus ?
- Une analyse de cet accident a-t-elle été effectuée ? Par qui ? Comment ? Quelles sont les conclusions ?

- En matière de prévention, quelles sont les mesures mises en place et quelles formations sont assurées pour protéger la santé des sapeurs-pompiers. Je pense notamment aux divers polluants et produits toxiques auxquels ils sont exposés lors d'intervention et dans la caserne ?

- Des mesures sont-elles envisagées pour séparer, dans les casernes, les vestiaires des véhicules d'intervention ?

Merci de répondre par écrit à ces questions.

Piero Negro
La Tour-de-Peilz